

**Atelier
Pédagogique**
Patrice Isac
Jean-Michel Pondebat

Parcours

d'immigrés



L'objet de cet atelier pédagogique est de retracer l'histoire et l'itinéraire de ressortissants étrangers venus s'installer dans les Hautes-Pyrénées en s'appuyant sur les dossiers d'étrangers gérés par la préfecture. Il permet ainsi d'illustrer les courants migratoires du XX^e siècle au travers de parcours individuels.

Associé à une découverte du monde des archives, cet atelier est conçu pour les cycles d'enseignement de niveau collège (3^e) et lycée. Les dossiers très bien documentés sont en effet composés de documents accessibles aux jeunes élèves, faciles à lire et agrémentés de photographies qui leur permettent d'identifier physiquement l'individu, objet de la recherche.

L'atelier peut être organisé sur une seule séance de travail (1h30 maximum) ou en plusieurs temps selon le projet pédagogique porté par l'enseignant : celles-ci peuvent se dérouler aux Archives départementales ou au sein même de l'établissement scolaire.



Les dossiers individuels d'étrangers : un tableau de l'immigration contemporaine

La mise en place de dossiers d'étrangers est liée à l'instauration de la carte d'identité d'étranger promulguée par un décret d'avril 1917. Celle-ci s'affirme comme la première expérience en Europe d'une identification ciblée de tous les résidents étrangers sur un territoire national. Ces dossiers marquent donc une étape fondamentale du contrôle de l'immigration en France.

Constituant l'un des fonds contemporains les plus importants conservés aux Archives départementales, cet ensemble documentaire couvre aujourd'hui l'ensemble du XX^e siècle puisque les plus anciens dossiers remontent à 1917 et les plus récents à 2002 (ces derniers concernent essentiellement des étrangers communautaires pour lesquels s'appliquent des règles plus souples).

Compte tenu de la période chronologique couverte par ce fonds d'archives, il est donc possible d'évoquer les grands mouvements d'immigration qui ont marqué l'histoire récente des Hautes-Pyrénées, et plus largement celle de la France, tels que :

- L'immigration italienne économique et politique des décennies 1920 et 1930,
- La « retirada » des républicains espagnols en 1938,
- L'immigration des réfugiés allemands, autrichiens et européens orientaux pour beaucoup de confession juive fuyant le nazisme,
- L'immigration économique ibérique (espagnole puis portugaise) à partir des années 1950,
- L'immigration économique maghrébine à partir des années 1960.

Ouvert à l'arrivée de l'individu sur le territoire français, son dossier se clôture à compter de sa naturalisation, son décès ou encore son départ, soit de France, soit du département.

La richesse documentaire contenue apporte de nombreuses informations sur l'identité, la nationalité, la filiation de l'intéressé, sa profession, le contexte de son installation et de sa vie en France : « il s'agit à la fois de documents liés aux procédures administratives dont on perçoit toute à la fois qu'elles sont formelles et qu'elles sont parfois un peu hésitantes, donnant lieu régulièrement à des échanges de correspondances pour demander des pièces ou des informations complémentaires ou tentant en retour de justifier l'absence d'une pièce réclamée. Nombre de pièces justificatives se trouvent dans ces dossiers, des contrats de travail aux inscriptions au registre du commerce en passant par des certificats d'indigence »⁽¹⁾. A cette typologie, s'ajoutent des photographies et le relevé d'empreintes digitales ainsi que les cartes d'identité périmées ou remises aux services de la préfecture après le décès du ressortissant étranger.



Un atelier clé en main ou à construire avec l'enseignant

Obéissant à une structure sensiblement identique tout au long de la période, il est possible de construire avec l'enseignant un questionnaire identique pour guider les élèves dans leur exploitation et analyse de ces dossiers.

Dans ce cadre, le Service éducatif propose déjà une sélection de six dossiers illustrant différents parcours individuels (réfugiés juifs durant la Deuxième Guerre mondiale, réfugié espagnol, étranger demandant sa naturalisation, étranger retournant dans son pays d'origine...) et dotée d'un questionnaire adapté pour une séance de travail (1h30 maximum).

Il est cependant envisageable de construire un atelier avec l'enseignant en fonction de l'approche que ce dernier souhaite apporter à son cours. Ainsi, le recours à ces dossiers peut illustrer une question particulière du programme scolaire telle que celle des juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale (sont conservés de nombreux dossiers de réfugiés allemands, autrichiens ou polonais de confession juive)

ou celle de l'immigration économique d'après-guerre. La sélection des dossiers et la réalisation du questionnaire sera dès lors le fruit d'une collaboration entre le Service éducatif et l'enseignant.

Au-delà d'une unique séance de travail, le service éducatif peut apporter son soutien et collaborer à des projets pédagogiques autour de l'immigration et de l'accueil de l'étranger, nécessitant l'organisation de plusieurs séquences pédagogiques.

PREFECTURE des PYS-PYENNES
NOTICE de RENSEIGNEMENTS

concernant un étranger provenant de la zone occupée - libéré d'un camp de concentration - réfugié en France depuis le 10 mai 1946 - entré régulièrement en France depuis cette date - (ayer les mentions inutiles)

et PRENOMS *Kronf Jacob*
 lieu de naissance : *5 décembre 1908 à Roudot*
 nationalité d'origine : *Britannique* Actuelle : *Brit.*
 date et lieu de délivrance *Carte d'identité n° 37574713 délivrée par le Préf. de Police à Paris le 21-6-39*
 titulaire du titre de séjour dont *patente jusqu'au 16-4-46*
 est porteur :

Nationalité de conjoint, des enfants : *aucun*
 - il seul dans le département à qui :

date d'entrée en France : *1934 (mars)*
 conditions d'entrée en France : avait-il un passeport : *oui*
 avait-il un visa d'entrée délivré par un Consul de France : *non*
 domicile habituel : *Paris* Résidence actuelle : *Paris Villa Auguste André*
 profession : *proche parent*
 confession : *protestante*
 motifs pour lesquels il désire prolonger son séjour en zone libre ou les preuves à l'appui éventuellement : *On peut rester à Paris en raison de sa nationalité*

sources (Indication des justifications présentées)
Préfecture de Marguerite du Consulat Général Américain (lettre n° 101/101)



Carte d'identité de
Kie Zé Cheng,
ressortissant chinois (1915)
ADHP, 1214 W 1627

Crédits

Auteurs : Patrice Isac (Archives départementales),
Jean-Michel Pondebat (Professeur chargé de mission auprès des Archives
départementales).

Responsable de publication : François Giustiniani, directeur des Archives
départementales des Hautes-Pyrénées.

Conception graphique : Département des Hautes-Pyrénées.

Impression : Département des Hautes-Pyrénées.

Publié en mai 2016.

Pour aller plus loin

Giustiniani, François, « Etrangers : histoire de dossiers, histoire(s) en dossiers dans
les Hautes-Pyrénées », in *Migrance*, n° 33, actes de la journée d'études sur les
archives de l'immigration, 26 septembre 2008 à Marseille, 2009, 108 p.



SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRÉNÉES

5, rue des Ursulines - BP 1343 - 65013 Tarbes cedex
Standard : 05.62.56.76.19
Courriel : archives-se@ha-py.fr
Site internet : www.archivesenligne65.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et
13h30 à 18h00 (17h00 le vendredi).